



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Atelier « Accès à l'alimentation des populations fragiles »

Toulouse, le 05 juillet 2017

L'atelier « Accès à l'alimentation des populations fragiles » a réuni une trentaine de personnes. Un tour de table initial a permis de se rendre compte de la diversité des structures et des territoires représentés : monde associatif (Banques alimentaires, Croix Rouge, ...), représentants d'administrations (DDPP et DDCSPP, ARS, DRAAF, ...), métropoles, conseils départementaux et communautés de communes, municipalités, chercheurs, etc.

La DRAAF a tout d'abord rappelé ses principaux axes d'action :

- l'habilitation et le suivi, avec la DRJSCS, des structures d'aide alimentaire,
- l'appel à projet annuel conjoint avec l'ARS : accompagnement et soutien financier de projets variés.

L'ARS a ensuite rappelé l'importance de la précarité en Occitanie, où 1 habitant sur 6 vit en dessous du seuil de pauvreté. Les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault et du Gard font ainsi partie des 10 départements les plus pauvres. Ces chiffres soulignent l'importance de la thématique et l'enjeu de favoriser les actions dédiées à l'accès à l'alimentation des populations fragiles.

Quatre intervenants ont ensuite présenté certaines de leurs actions et suscité de nombreux échanges entre les participants :

- Mme Caroline Meddous, directrice DDPP 34 : accompagnement et sensibilisation auprès des associations d'aide alimentaire ;
- M René Ortega, Conseil départemental du Gers : projet « Gers Solidaire » ;
- Mme Véronique Blanchot, ANDES : programme « Uniterres » ;
- Mme Nina GUILBERT, FRCIVAM LRMP : interventions d'agriculteurs en milieu carcéral.

Les principales thématiques abordées lors des échanges ont été :

- l'importance à travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs, les initiatives mises en place et les difficultés rencontrées dans cette démarche (dont la mobilisation de certains acteurs) ;
- la pérennité des appuis financiers européens et nationaux aux associations ;
- les difficultés rencontrées par les associations et leurs bénévoles dans les démarches administratives, dont la procédure d'habilitation et l'échéance annuelle unique d'habilitation ;
- les difficultés croissantes des associations à mobiliser des bénévoles, ainsi que la saisonnalité de leur mobilisation.